

*FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français*

*OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE*

# AFER DIVERSIFIE ISR

## Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **ABEILLE VIE - ABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

**Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



**Ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Afer Diversifié ISR.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FR0010821470	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	500 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite	Une part	Pas de minimum
D	FR001400OLOR4	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	Dernière VL connue de la part C/D (FR0010821470) à la date de création de la part D	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite	Une part	Pas de minimum

Afer Génération Diversifié	FR001400RZL7	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Une part	Pas de minimum
----------------------------	--------------	-----------------------------------	-----------------------------------	------	-----------	--	----------	----------------

### *Objectif de gestion*

Le FCP a pour objectif, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR), d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®.

### *Indicateur de référence*

L'indicateur de référence est composé de :

- 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, à taux fixe d'une durée de vie restant à courir de 5 à 7 ans, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital (coupons réinvestis) ;
- 40% EURO STOXX®, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (dividendes réinvestis, cours de clôture).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarte matériellement de la répartition de l'indicateur. L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

### *Stratégie d'investissement*

#### Stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement de ce Fonds vise à investir dans des actions et des titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le portefeuille sera exposé entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions. Les titres seront issus des pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, des pays membres de l'OCDE.

En outre, le portefeuille sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire :

- d'émetteurs de pays membres de la zone euro ;
- à hauteur de 10% de l'actif net d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, à condition que ces titres soient libellés en euros.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et de taux, et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et les taux, le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra également s'exposer aux marchés des actions et de taux en investissant dans la limite de 10% de l'actif maximum en parts ou actions d'OPC.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, en une devise autre que l'euro. Le FCP supporte un risque de change à hauteur de 15% de l'actif net.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

#### **Analyse des critères extra-financiers :**

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

#### Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la règlementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 11) : absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

#### Pour la poche obligataire :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la règlementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf).

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Critères financiers :

Le Fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

#### Poche « actions » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une approche « bottom-up » favorisant la sélection des titres sur leurs perspectives de résultat, leur stratégie, leur modèle économique, leur management et leur valorisation.

#### Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

L'allocation entre les poches taux et actions est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

#### Les actifs hors dérivés intégrés :

##### **Actions et titres donnant accès au capital :**

Le portefeuille pourra comprendre, entre 20% et 60% de l'actif net, à des actions et à des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des actions et titre donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et seront issus de toutes capitalisations. Ils seront issus d'émetteurs de pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, d'émetteurs de pays membres de l'OCDE (hors zone euro).

##### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra comprendre entre 40% et 80% de l'actif net, à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, en titre de créances et instruments du marché monétaire est de 60%.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des marchés de la zone Euro et dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés de pays membres de l'OCDE à condition que les titres soient libellés en euro.

Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 5% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation et plus particulièrement à des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper) d'une maturité inférieure à un an.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Asset Backed Commercial Papers
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### **Les instruments dérivés :**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### **Nature des marchés d'intervention :**

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Caps/Floors
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (TRS) (sur single-name et sur indices)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier autorisé et recherché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés. Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

#### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

#### Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

#### Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

#### Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### Risques principaux :

##### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

##### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

#### Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

#### Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

#### Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

#### Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréption unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

#### Risques accessoires :

##### Risque lié aux instruments de titrisation :

Le porteur est exposé de manière accessoire au risque lié aux instruments de titrisation. Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

##### Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### *Durée de placement recommandée*

Supérieure à cinq (5) ans.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

15/11/2024 :

Création de la part dénommée « Afer Génération Diversifié Durable » - Code ISIN : FR001400RZL7.

01/01/2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

31/01/2025 :

La société de gestion a décidé de procéder au changement d'affectation du revenu et des plus-values nettes réalisées de la part D – Code ISIN : FR001400L0R4 au profit de capitalisation et/ou distribution au lieu de distribution pure.

16/05/2025 : ESMA fund naming

- Ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark)
- Changement de nom du FCP Afer Diversifié Durable ISR au profit d'Afer Diversifié ISR.
- Changement de nom de la part Afer Génération Diversifié Durable au profit d'Afer Génération Diversifié.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

17/11/2025 :

Le FCP pourra recourir aux CDS.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ\\_Reporting-reglementaire\\_OPC-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet [www.afer.fr](http://www.afer.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité<sup>1</sup> du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation<sup>2</sup> Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

<sup>1</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>2</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

### Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

### Taux longs<sup>3</sup> :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread<sup>4</sup> vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

### Crédit<sup>5</sup> :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>6</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>7</sup> avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR<sup>8</sup>). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>9</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate<sup>10</sup>) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit<sup>11</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>12</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

<sup>3</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>4</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>5</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>6</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>7</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>8</sup> Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculatives à haut rendement au niveau mondial.

<sup>9</sup> Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>10</sup> Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

<sup>11</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

<sup>12</sup> L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

## Actions<sup>13</sup> :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP<sup>14</sup>. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

## *Politique de gestion*

### **Politique d'allocation :**

Le dernier trimestre de 2024 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés, dans un environnement mêlant incertitudes géopolitiques, ajustements politiques majeurs et signaux économiques contrastés. Les marchés américains ont fortement rebondi, portés par l'élection de Donald Trump et des anticipations de baisses d'impôts. Tandis qu'en Europe, la reprise est plus fragile, notamment en Allemagne et en France, en dépit d'une baisse des taux par la BCE. Dans cet environnement, les taux d'intérêt mondiaux ont augmenté, traduisant ainsi une nervosité des investisseurs. Par ailleurs, les matières premières, notamment l'or et le pétrole, ont été très volatiles portées par l'accroissement des tensions géopolitiques.

L'allocation multi-actifs a contribué légèrement négativement sur le trimestre, notamment via des positions longues sur les actions zone euro. Sur les actions, la sélection de titres a également pénalisé la performance au 4e trimestre, avec une sous performance du secteur industriel et plus particulièrement de l'action Nexans, qui a été en partie compensé par la surpondération sur SAP.

Au cours des 3 premiers trimestres 2025, les marchés financiers ont traversé une période contrastée, marquée par des épisodes de volatilité, des ajustements politiques et d'une résilience économique globale.

Après un printemps agité, notamment en avril avec une correction marquée des marchés liée à l'annonce des droits de douane « réciproques » par les États-Unis, les grandes places financières ont connu un rebond significatif durant l'été. Ce retournement a été soutenu en grande partie par la dissipation partielle des incertitudes commerciales, des signaux de stabilisation dans le commerce international, et l'anticipation d'une posture plus accommodante des banques centrales. L'indice des actions mondial a atteint de nouveaux sommets fin août, illustrant un regain d'appétit pour le risque, bien que sélectif selon les secteurs.

---

<sup>13</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>14</sup> Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Sur le plan macroéconomique, les États-Unis ont affiché une croissance robuste, portée par la consommation et l'investissement productif, malgré un ralentissement de l'emploi et une inflation persistante. La courbe des taux s'est repentifiée, traduisant les anticipations de baisses de taux à moyen terme de la Fed. En Europe, la croissance est restée modeste mais stable, avec des signaux de redressement notamment en Allemagne grâce à un programme budgétaire ambitieux. La désinflation maîtrisée et la perspective d'un assouplissement monétaire ont amélioré la visibilité pour les investisseurs.

En France, la situation est plus délicate. La fragmentation politique et les tensions budgétaires ont pesé sur la confiance des investisseurs. L'écart de taux à 10 ans entre l'OAT française et le Bund allemand s'est creusé, atteignant des niveaux historiquement élevés. Le CAC 40 a sous-performé, notamment en août, en réaction à l'instabilité politique et à la pression sur les valeurs financières. Le déficit public reste élevé (5,8% du PIB en 2024) et la dette atteint 113% du PIB, ce qui alimente les inquiétudes sur la soutenabilité budgétaire.

Enfin, les marchés obligataires ont vu une hausse des primes de terme, reflet d'un coût du capital en augmentation. Les entreprises doivent désormais intégrer cette nouvelle donne dans leur stratégie de financement, en verrouillant les coûts à long terme et en renforçant leur gouvernance financière.

Dans ce contexte nous avons profité tout au long de l'année de nos surexpositions sur les Mids caps européennes et plus particulièrement sur les Mids caps allemandes. Nous avons régulièrement protégé ces positions tout au long de l'année par des stratégies optionnelles qui nous ont permis de gérer la volatilité des marchés actions et notamment de protéger les sur exposition durant le fort repli du printemps.

Sur le compartiment obligataire, nous avons profité d'investissement sur les obligations d'entreprise, notamment sur le segment moins bien noté de la côte qui offre un rendement supérieur aux obligations gouvernementales. La duration du portefeuille a été plus élevée que celle de son indice de référence tout au long de l'année mais elle a été fortement réduite fin avril pour se concentrer sur la recherche de rendement sur les obligations crédits. Nous avons commencé à prendre des bénéfices à partir de fin août après un fort resserrement des primes de risque.

La sélection de titres actions a sous-performé son indice de référence, principalement impactée par les secteurs de l'énergie, des matériaux et de la consommation discrétionnaire. Toutefois, cette sous-performance a été partiellement compensée par les bons résultats enregistrés par le secteur de la santé, porté par UCB, le secteur de la technologie, avec une contribution notable de SAP et le secteur de la consommation courante, grâce à Unilever.

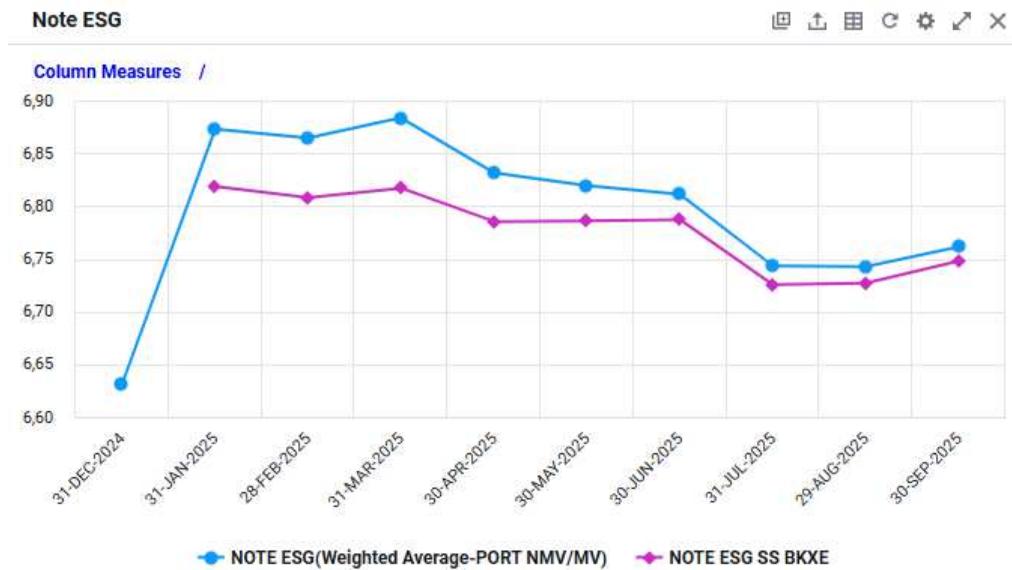
#### **Poche « actions » :**

Au cours de la période écoulée, la poche actions du Fonds a fortement sous-performé son indicateur de référence de près de -760 points de base. Parmi les secteurs contribuant fortement à la contre-performance, nous pouvons citer le secteur des biens et services industriels pour -210 bp, celui de produits et services de consommation pour -150 bp et le secteur bancaire pour -100 bp. Au sein de l'industrie, l'absence des valeurs liées à la défense a couté environ -150 bp. Ces valeurs, en tête desquelles Rheinmetall, ont bénéficié d'un engouement sans précédent lié à la forte hausse des budgets de défense des pays européens de l'OTAN. Nexans a contribué négativement, chutant fin 2024 avant de rebondir en 2025. Au sein de la consommation, Puma a été fortement sanctionné au 1<sup>er</sup> semestre 2025 après avoir révisé ses perspectives de croissance et de marges en baisse. Au sein des valeurs bancaires, la sous-pondération du secteur coûte plus que la sélection de valeurs.

Le secteur de l'automobile, sous-pondéré, a contribué positivement, de par l'absence de Stellantis et de Ferrari.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la poche actions a été mise en conformité avec les exigences du nouveau label ISR, entraînant de nombreux arbitrages pour sélectionner des valeurs bien notées sur les critères ESG. A titre d'exemples, Iberdrola et Veolia dans le secteur des services aux collectivités, Biomérieux et Merck dans la santé, Akzo Nobel et IMCD dans la chimie, Dassault Systèmes dans la technologie, ont été achetés. DSM-Firmenich, AXA, ASML, Schneider Electric, toutes bien notées en ESG, ont été renforcées.

Le graphique ci-dessous illustre la note ESG de la poche actions et celle de l'univers à battre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :



#### Poche « taux » :

L'année 2024 s'est terminée sur une instabilité politique en Europe après la chute de la coalition en Allemagne et celle du gouvernement Barnier en France. Les rendements obligataires ont d'abord baissé, notamment sous l'impulsion de la BCE qui continuait sa normalisation de politique monétaire. L'OAT française est sous pression dans un contexte de déficit excessif et d'absence de gouvernement pour passer un budget. Le spread OAT/BUND atteindra son pic début décembre, touchant 90 points de base (bps).

De l'autre côté de l'Atlantique, la victoire de D. Trump laisse craindre une politique expansive prolongeant le cycle économique américain. La Fed procèdera donc à une dernière baisse de taux en décembre et les parties longues de la courbe se tendront au passage de l'année. La courbe « Gilt » reste corrélée à la courbe américaine, bien que l'économie présente ses propres faiblesses, à commencer par une inflation des services qui reste collée autour de 5% annuel. La Banque d'Angleterre (BoE) a préféré agir avec prudence en baissant très progressivement ses taux directeurs. Ils finiront l'année 2024 à 4.75% contre un pic à 5.25%.

La première partie de l'année 2025 a été marquée par deux événements significatifs entraînant des conséquences importantes sur les marchés de taux. Tout d'abord, la nouvelle coalition au pouvoir en Allemagne a annoncé en mars un relâchement des contraintes budgétaires (debt brake) ainsi qu'un vaste plan de relance et d'investissement sur dix ans. Le marché y verra deux conséquences : des programmes d'émission de dettes obligataires en hausse et une croissance allemande boostée sur les années à venir. Les taux longs ont donc grimpé, les primes de terme se sont tendues et le « trading range » sur le bund est passé de « 2,3% autour » à « 2,7% autour ».

Le second événement a été la guerre commerciale lancée par D. Trump avec un point de tension autour du « Liberation Day » début avril. Ce conflit commercial imposant des droits de douane massifs visant à favoriser, selon D. Trump, l'économie américaine (via des relocalisations) mais aussi à financer ses ambitions de baisses de taxes fait craindre une résurgence de l'inflation. Là aussi les taux longs se sont tendus et les courbes se sont pentifiées.

Par ailleurs, les attaques répétées de D. Trump contre M. Powell, accusé d'attentisme en maintenant les taux de la Fed inchangés, pèse sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine. Les marchés obligataires prennent conscience de ce risque avec des tensions observées au cours de l'été, envoyant les taux à 30 ans au-delà de 5%. La Fed décidera de baisser ses taux en septembre 2025 après une pause de neuf mois.

M. Powell la qualifiera de « gestion du risque » face à un marché de l'emploi US qui se tasse mais en dépit d'une économie résiliente et une inflation toujours au-dessus de la cible des 2%. Le taux US à 10 ans s'inscrit cependant en hausse sur l'année (sept/sept) : 4,15% (+37 bps), traduisant le mouvement mondial de pentification des courbes de taux.

De son côté, la BCE procèdera à une dernière baisse de ses taux en juin 2025 puis s'estimera en « bonne situation » avec un taux de dépôt à 2% dans un contexte de convergence de l'inflation vers sa cible mais des perspectives économiques en amélioration et une stabilisation des tarifs douaniers à 15% imposés par les US. Le taux allemand à 10 ans clôture cependant fin septembre à 2,71%, soit +60 bps Y/Y.

La BoE aura continué son processus d'assouplissement monétaire au rythme d'une baisse par trimestre mais avec un Comité de politique monétaire (MPC) extrêmement divisé. A fin septembre 2025, le taux directeur s'établit à 4% (vs. 5% un an plus tôt). Les taux à 10 ans sont cependant 70 bps plus haut qu'un an auparavant, terminant l'exercice à 4,70%.

Au Japon, malgré un « geste » de +25 bps en janvier, la Banque du Japon (BoJ) a préféré l'attentisme en dépit d'une inflation au-dessus de 2%. La courbe nippone s'est donc pentifiée massivement avec un taux à 10 ans en hausse de 80 bps sur l'exercice (1,65%), mais des parties ultra-longues (30 ans) encore plus sous pression (+106 bps à 3,15%), atteignant des niveaux jamais atteints.

Dans ce contexte, la poche taux a réalisé une performance nette de frais de gestion de -0,62% contre un indice à +0,25%. La performance brute est donc en ligne avec son indice (-0,01%).

Les principaux paris géographiques pris sur le portefeuille ont été d'être long (en sensibilité relative) sur la France dans l'écartement du second semestre 2024. Pari que nous avons refermé en début d'année à profit après le passage d'un budget. Nous avons repris ce pari par la suite après une nouvelle phase d'écartement sur des niveaux de 75 bps de spread.

Par ailleurs, nous avons été long de la signature Union européenne et Slovaquie, pariant sur une compression des spreads et afin d'améliorer le portage.

Enfin, nous avons décidé de couper notre short sur l'Italie en début d'année tandis que le spread versus Bund continuait de se compresser. L'Italie aura été in fine le meilleur performeur de la zone euro.

La sensibilité globale aux taux relativement à l'indice a évolué entre +0,5 et +1 lors du pic de taux allemand en mars. Elle a été réduite jusqu'à revenir à la neutralité en avril (entre 2,50 / 2,60% sur le 10 ans bund). Elle a été progressivement reconstituée jusqu'à atteindre +0,6 année à partir de juillet.

Le positionnement à l'aplatissement des courbes à partir de mai / juin a pesé sur les performances.

#### **Poche « taux et crédit » :**

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit Investment Grade a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (BBB et High Yield), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année et +4,6 % pour le High Yield.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, expliquée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

### Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 4,55% pour la part C/D et la part D contre 7,78% pour son indice de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®).

Entre le 15/11/2024 (date de création) et le 30/09/2025, la performance de la part Afer Génération Diversifié s'élève à 7,28% contre 9,50% pour son indice de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER DIVERSIFIE ISR PART AFER GENERATION DIVERSIFIE	FR001400RZL7	15/11/2024	30/09/2025	7,28%	9,50%	100,00 €	107,28 €
AFER DIVERSIFIE ISR PART C/D	FR0010821470	30/09/2024	30/09/2025	4,55%	7,78%	858,20 €	897,25 €
AFER DIVERSIFIE ISR PART D	FR001400LOR4	30/09/2024	30/09/2025	4,55%	7,78%	852,74 €	884,38 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

### Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)						
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS	
AFER DIVERSIFIE ISR	OPC	FR001400KPZ3	OIFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	141 983 337,54	142 336 076,01	
AFER DIVERSIFIE ISR	OPC	LU2533812991	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREGATE BOND ETF	56 375 245,26	35 363 196,80	
AFER DIVERSIFIE ISR	OPC	LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	22 224 761,13	40 527 988,60	
AFER DIVERSIFIE ISR	OBLIGATIONS	FR0014007L00	BTF 0% 25/05/2032	21 011 613,87		
AFER DIVERSIFIE ISR	OBLIGATIONS	IT0005543803	ITALIAN REPUBLIC I 15% 15/05/2029	16 443 865,86	16 439 531,01	
AFER DIVERSIFIE ISR	OBLIGATIONS	DE0001102606	BUNDESREPUBL DEUTSCHLAND 170% 15/08/2032	16 092 713,76	16 074 690,83	
AFER DIVERSIFIE ISR	OPC	LU1985004966	SINGLE SELECT PLATFORM OIFI INVEST ESG ACTIONS CLIMAT EUROPE K	4 188 394,24	15 398 084,97	
AFER DIVERSIFIE ISR	OBLIGATIONS	IT0005542797	BTIPS 3,7% 15/06/2030	13 716 686,70		
AFER DIVERSIFIE ISR	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	12 108 637,56	12 097 589,95	
AFER DIVERSIFIE ISR	OBLIGATIONS	IT0005657348	BTIPS I 110% 15/08/2031	10 511 299,63	10 481 722,43	

## **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Politique de vote**

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### **Critères ESG**

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### **Procédure de choix des intermédiaires**

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### **Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### **Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC**

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## *Informations relatives à l'ESMA*

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **6 030 129 euros**
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **80 220 040 euros**
- **Options :** **1 061 752 euros**

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**

## *Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR*

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Afer Diversifié ISR n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## *Informations relatives aux rémunérations*

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décurager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Partie quantitative :

##### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\*) Effectif présent au 31 décembre 2024

(\*\*) Bonus 2024 versé en février 2025

## Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Afer Diversifié ISR	969500PRTGO5F6GJ3N86

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Par investissement durable**  
on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

Oui       Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_\_ %** ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **22,73%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_\_\_ %** ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afer Diversifié ISR (ci-après le « Fonds ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il ou qu'elle n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il ou elle présentait une proportion de **22,73%** d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

#### Pour la poche Action :

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison,

comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

#### **Pour la poche Obligataire**

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds.

#### **● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

##### **Pour le Fonds :**

- **La part d'investissement durable du Fonds** a investi **22,73%** de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

##### **Pour la poche action :**

- **La note ESG moyenne du Fonds, après élimination de 30% de la pondération de l'indice**, a atteint **6,76** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds, après élimination de 30% de la pondération de l'indice**, était de **6,75** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- **Indicateur environnemental (PAI 3)** : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **780,42** ;
- **Indicateur social (PAI 11)** : Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE : **30%**.

##### **Pour la poche obligataire :**

- **La note ESG moyenne du Fonds, après élimination de 30% de la pondération de l'indice**, a atteint **6,68** sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds, après élimination de 30% de la pondération de l'indice**, était de **6,65** sur 10 :

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- **Indicateur environnemental (PAI 2)** : Tonnes de CO2 par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC) : **272,78** ;
- **Indicateur social (PAI optionnel 17)** : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros) : **166 188,32 euros**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ...et par rapport aux années précédentes ?

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **7,34** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,24** sur 10.
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **118,08** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **129,34** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des Conseils d'administration** : la part de membres indépendants au sein des conseils d'administration est de **53,87%** par rapport à son univers dont la part est de **51,50%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 20% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest Asset Management.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient **22,73%**, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable. Ceci implique donc que ces émetteurs :

- ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- n'ont pas causé de préjudice important ;
- et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest Asset Management a vérifié que ces émetteurs :

- n'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14 ;
- n'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité ;
- n'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé.

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- ne voilent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



- Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

**Tableau des principales incidences négatives :**

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		Métrique	Unité de mesure	Périmètre		Année N	Année N-1	Année N-2
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 1] <sup>1</sup> Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Teq CO2	Portefeuille poche action	4592,30	9739,30	14225,75	
				Portefeuille poche obligataire	2741,33	3102,17	3643,51	
				Univers ISR Poche action	362734068,83	N/A	N/A	
				Univers ISR Poche obligataire	141134,23	N/A	N/A	
		Taux de couverture (%)		Portefeuille poche action	100 %	100 %	91,16 %	
				Portefeuille poche obligataire	96,99%	79,85 %	78,33 %	
				Univers ISR Poche action	99,29 %	N/A	N/A	
				Univers ISR Poche obligataire	96,88 %	N/A	N/A	
		Emissions de GES de niveau 2	Teq CO2	Portefeuille poche action	2144,28	3382,61	3721,95	
				Portefeuille poche obligataire	864,51	800,15	751,21	
				Univers ISR Poche action	71609992,36	N/A	N/A	
				Univers ISR Poche obligataire	30540,69	N/A	N/A	
		Taux de couverture (%)		Portefeuille poche action	100 %	100 %	91,16 %	
				Portefeuille poche obligataire	96,99%	79,85 %	78,33 %	

<sup>1</sup> Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers ISR Poche action	99,29 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,88 %	N/A	N/A
				Portefeuille poche action	73909,52	91447,27	107331,42
				Portefeuille poche obligataire	28240,70	22950,23	28647,34
				Univers ISR Poche action	3729320594,74	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1420439,81	N/A	N/A
		Emissions de GES de niveau 3	Teq CO2	Portefeuille poche action	100 %	100 %	91,16 %
				Portefeuille poche obligataire	96,99%	79,85 %	78,33 %
			Taux de couverture (%)	Univers ISR Poche action	99,29 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,88 %	N/A	N/A
		Emissions totales de GES	Teq CO2	Portefeuille poche action	80646,11	104569,18	125279,13
				Portefeuille poche obligataire	31846,54	26852,56	33042,07
				Univers ISR Poche action	4163664655,94	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	1592114,74	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100 %	100 %	91,16 %
				Portefeuille poche obligataire	96,99%	79,85 %	78,33 %
				Univers ISR Poche action	99,29 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,88 %	N/A	N/A
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	[PAI 2] Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	(Teq CO2 / million d'EUR)	Portefeuille poche action	354,23	503,66	671,68
				Portefeuille poche obligataire	272,78	278,87	326,74
				Univers ISR Poche action	637,55	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	515,91	N/A	N/A

				Portefeuille poche action	100 %	100 %	91,16 %
				Portefeuille poche obligataire	96,99 %	79,85 %	78,33 %
				Univers ISR Poche action	99,29 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	96,95 %	N/A	N/A
				Portefeuille poche action	780,42	712,73	746,53
				Portefeuille poche obligataire	535,49	584,70	641,18
				Univers ISR Poche action	1018,65	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	792,12	N/A	N/A
<b>[PAI 3]</b> <b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)			Portefeuille poche action	100 %	100 %	91,16 %
				Portefeuille poche obligataire	96,99 %	79,85 %	78,33 %
				Univers ISR Poche action	99,29 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	97,07 %	N/A	N/A
<b>[PAI 4]</b> <b>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles			Portefeuille poche action	9,98 %	13,12 %	14,80 %
				Portefeuille poche obligataire	9,74 %	13,28 %	12,40 %
				Univers ISR Poche action	12,34 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	14,6 %	N/A	N/A
				Portefeuille poche action	48,74 %	16,92%	9,96 %
				Portefeuille poche obligataire	42,24 %	19,61 %	8,91 %
				Univers ISR Poche action	43,90 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	34,11 %	N/A	N/A
<b>[PAI 5]</b>	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de			Portefeuille poche action	51,35 %	55 %	64,52 %

Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée (%)	Portefeuille poche obligataire	56 %	58 %	63,97 %
			Univers ISR Poche action	55 %	N/A	N/A
			Univers ISR Poche obligataire	58 %	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	98,52 %	92 %	61,13 %
			Portefeuille poche obligataire	90 %	83 %	50,41 %
			Univers ISR Poche action	98 %	N/A	N/A
			Univers ISR Poche obligataire	93 %	N/A	N/A
		Part d'énergie non-renouvelable produite (%)	Portefeuille poche action	21,99 %	37 %	61,42 %
			Portefeuille poche obligataire	31 %	40 %	69,04 %
			Univers ISR Poche action	19 %	N/A	N/A
			Univers ISR Poche obligataire	28 %	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	48,74 %	17 %	9,96 %
			Portefeuille poche obligataire	42 %	20 %	8,91 %
			Univers ISR Poche action	44 %	N/A	N/A
			Univers ISR Poche obligataire	34 %	N/A	N/A
[PAI 6] Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	(GWh/million d'EUR)	Portefeuille poche action	0,29	0,30	0,30
			Portefeuille poche obligataire	0,42	0,40	0,31
			Univers ISR Poche action	0,36	N/A	N/A
			Univers ISR Poche obligataire	0,47	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	100 %	100 %	97,99 %
			Portefeuille poche obligataire	96 %	91 %	94 %
			Univers ISR Poche action	99 %	N/A	N/A

				Univers ISR Poche obligataire	94 %	N/A	N/A
--	--	--	--	-------------------------------	------	-----	-----

Biodiversité	[PAI 7] Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Part d'investissement (%)	Portefeuille action poche	1,29 %	1,19 %	1,26 %
				Portefeuille obligataire poche	1,20 %	1,17 %	1,01 %
				Univers ISR action Poche	1,27 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire Poche	1,22 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	97,59 %	97,05 %	94,45 %
				Portefeuille obligataire poche	88,33 %	90,95 %	95,99 %
				Univers ISR action Poche	96,50 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire Poche	91,92 %	N/A	N/A
Eau	[PAI 8] <sup>2</sup> Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(T/million d'EUR CA)	Portefeuille action poche	3650,45	2592,37	0
				Portefeuille obligataire poche	9756,70	6245,25	0
				Univers ISR action Poche	16805,23	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire Poche	20969,14	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille action poche	12,11 %	11,34 %	0 %
				Portefeuille obligataire poche	11,27 %	6,61 %	0 %
				Univers ISR action Poche	11,62 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire Poche	9,09 %	N/A	N/A
Déchets	[PAI 9] <sup>3</sup> Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	(Tonnes)	Portefeuille action poche	150,16	155,31	0
				Portefeuille obligataire poche	70,6	211,99	0

<sup>2</sup> Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

<sup>3</sup> Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.

				Univers ISR action	Portefeuille poche	6702353,52	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire	Portefeuille poche	12431,87	N/A	N/A
					Portefeuille poche	71,31 %	70,72 %	98,70 %
					Portefeuille obligataire	44,60 %	41,77 %	0 %
					Univers ISR action	68,87 %	N/A	N/A
					Univers ISR Poche	49,51 %	N/A	N/A
	Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2	
Les questions sociales et de personnel	[PAI 10] <b>Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche	0 %	0 %	0 %	
				Portefeuille obligataire	0 %	0 %	0 %	
				Univers ISR Poche	0,42 %	N/A	N/A	
				Univers ISR Poche	1,01 %	N/A	N/A	
				Portefeuille poche	99,45 %	99,77 %	91,16 %	
	[PAI 11] <b>Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture (%)	Portefeuille obligataire	99,40 %	96,61 %	95,78 %	
				Univers ISR Poche	100 %	N/A	N/A	
				Univers ISR Poche	99,85 %	N/A	N/A	
				Portefeuille action	30,33 %	32,66 %	0 %	
				Portefeuille obligataire	36,82 %	36,67 %	100 %	
				Univers ISR Poche	30,53 %	N/A	N/A	
				Univers ISR Poche	35,38 %	N/A	N/A	
				Portefeuille action	98,52 %	100 %	91,16 %	
				Portefeuille obligataire	90,94 %	96,69 %	0,59 %	

				Univers ISR action	Portefeuille poche	96,44 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire	Portefeuille poche	93,91 %	N/A	N/A
[PAI 12] Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Écart	Taux de couverture (%)	Portefeuille action	Portefeuille poche	11,79 %	18 %	0 %
				Portefeuille obligataire	Portefeuille poche	15,69 %	18 %	0 %
				Univers ISR action	Portefeuille poche	12,47 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire	Portefeuille poche	19 %	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Ratio (%)	Portefeuille action	Portefeuille poche	53,82 %	41 %	91,16 %
				Portefeuille obligataire	Portefeuille poche	48,65 %	43 %	0 %
				Univers ISR action	Portefeuille poche	48,68 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire	Portefeuille poche	42 %	N/A	N/A
Les questions sociales et de personnel	[PAI 13] Mixité au sein des organes de gouvernance  Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture (%)	Ratio (%)	Portefeuille action	Portefeuille poche	38,96 %	39,22%	37,55 %
				Portefeuille obligataire	Portefeuille poche	39,83 %	40,10 %	37,75 %
				Univers ISR action	Portefeuille poche	38,06 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire	Portefeuille poche	37,82 %	N/A	N/A
		Taux de couverture (%)	Ratio (%)	Portefeuille action	Portefeuille poche	100 %	100 %	97,99 %
				Portefeuille obligataire	Portefeuille poche	96,66 %	94,25 %	93,97 %
				Univers ISR action	Portefeuille poche	99,58 %	N/A	N/A
				Univers ISR obligataire	Portefeuille poche	96,73 %	N/A	N/A
	[PAI 14] Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Part d'investissement (%)	Portefeuille action	Portefeuille poche	0 %	0 %	0 %
				Portefeuille obligataire	Portefeuille poche	0 %	0 %	0 %
				Univers ISR action	Portefeuille poche	0%	N/A	N/A

				Univers ISR Poche obligataire	0,08 %	N/A	N/A
				Portefeuille poche action	100 %	100 %	100 %
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche obligataire	100 %	100 %	100 %
				Univers ISR Poche action	100 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	100 %	N/A	N/A
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales		Métrique	Unité de mesure	Périmètre	Année N	Année N-1	Année N-2
Eaux, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	2 %	2,70 %	3 %
				Portefeuille poche obligataire	0 %	0 %	0 %
				Univers ISR Poche action	3 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	2 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	99 %	100 %	100 %
				Portefeuille poche obligataire	91 %	93 %	93 %
				Univers ISR Poche action	98 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	94 %	N/A	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement (%)	Portefeuille poche action	3 %	4,83 %	5 %
				Portefeuille poche obligataire	10 %	11 %	11 %
				Univers ISR Poche action	4 %	N/A	N/A
				Univers ISR Poche obligataire	14 %	N/A	N/A
			Taux de couverture (%)	Portefeuille poche action	99 %	100 %	100 %
				Portefeuille poche obligataire	96 %	96 %	96 %
				Univers ISR Poche action	98 %	N/A	N/A

				Univers ISR Poche obligataire	96 %	N/A	N/A
--	--	--	--	-------------------------------	------	-----	-----

- Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/finance-responsable>

➤ Mesure prises<sup>4</sup>, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence :

[PAI 1] :	<u>Notation ESG</u> <sup>6</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et laval de la production » / Analyse de controverses sur ces enjeux / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate / Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 2] :	Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate.
[PAI 3] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Émissions de GES du processus de production » et « Émissions de GES liés à l'amont et laval de la production » / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 4] :	Politiques d'exclusion sectorielles charbon, pétrole et gaz / Politique d'Engagement sur le volet climat / Politique de Vote sur le Say on Climate
[PAI 5] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 6] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » / Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
[PAI 7] <sup>7</sup> :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Biodiversité » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'Engagement sur le volet biodiversité / Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
[PAI 8] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » / Analyse de controverses sur cet enjeu.
[PAI 9] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « Rejets toxiques », « Déchets d'emballages et recyclages » et « Déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels / Analyse de controverses sur ces enjeux.
[PAI 10] :	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires / Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
[PAI 11] :	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) / Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption / éthique des affaires.

<sup>4</sup> Mesures additionnelles pour l'ensemble des PAI : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

<sup>5</sup> Mesure additionnelle - PAI 1 : livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ; Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée ; Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politiques charbon et pétrole et gaz.

<sup>6</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ».

<sup>7</sup> Mesures additionnelles - PAI 7 : stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)

[PAI 12] :	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
[PAI 13] :	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Composition et fonctionnement du conseil d'administration » / Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% / Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
[PAI 14] :	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Eaux, déchets et autres matières	Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	<u>Notation ESG</u> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » / Analyse de controverses sur cet enjeu / Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **30 septembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
F650EQ	Prvt	19,80%	France
F650FI	Prvt	17,85%	
F650CR	Prvt	10,47%	France
BNPP EASY AGG BD SRI FOSSIL FREE U	Finance	1,83%	Luxembourg
FRANCE (REPUBLIC OF)	RegS	1,82%	France
SPAIN (KINGDOM OF)	Finance	1,57%	Espagne
ITALY (REPUBLIC OF)	RegS	1,41%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF)	RegS	1,31%	France
ITALY (REPUBLIC OF)	Finance	1,31%	Italie
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1,27%	Pays-Bas
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC		1,05%	
ITALY (REPUBLIC OF)	RegS	0,99%	Italie
ITALY (REPUBLIC OF)	Finance	0,98%	Italie
SAP	Technologies de l'information	0,89%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	0,70%	États-Unis



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **30 Septembre 2025**, le Fonds a **98,40%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **1,60%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,20%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **1,40%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

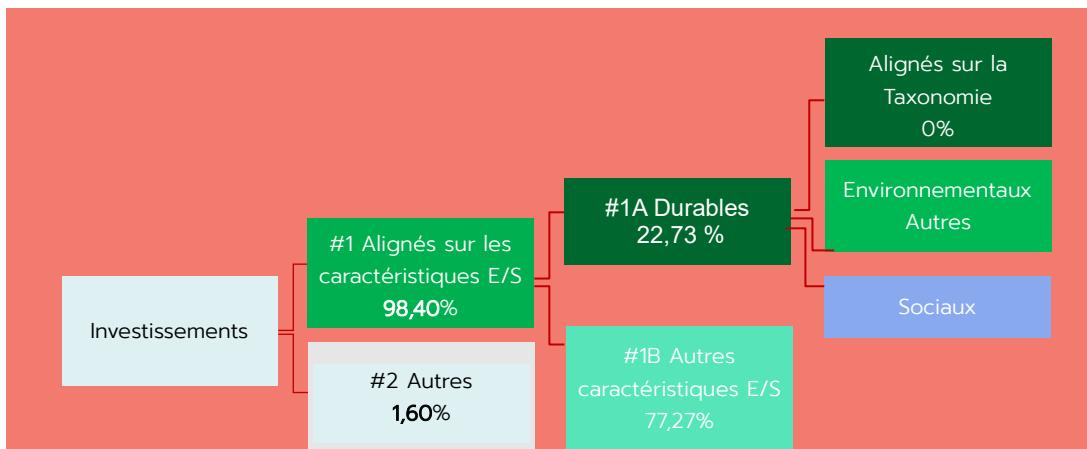
Le Fonds a **22,73%** de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés ;
- Un minimum de 20% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1A Durable.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : [à compléter]

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

#### ● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Au **30 Septembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	poids
Autre	56,34%
Finance	22,42%
Industrie	4,71%
Technologies de l'information	3,36%
Consommation discrétionnaire	3,07%
Services aux collectivités	2,90%
Santé	1,81%
Biens et services industriels	1,62%
Soins de santé	1,27%
Services de communication	1,21%
Immobilier	1,00%
Pétrole et gaz	0,29%
Autre	0,00%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **30 Septembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>8</sup> ?**

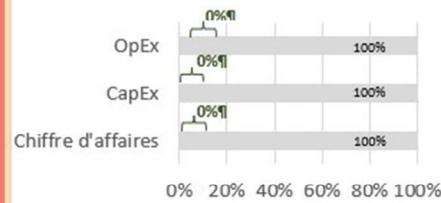
Oui

Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines\*



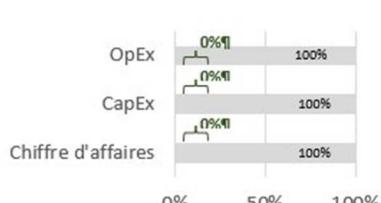
■ Aligné sur la taxonomie : gaz fossile

■ Aligné sur la taxonomie : nucléaire

■ Aligné sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)

■ Non aligné sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines\*



■ Aligné sur la taxonomie : gaz fossile

■ Aligné sur la taxonomie : nucléaire

■ Aligné sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)

■ Non aligné sur la taxonomie

Ce graphique représente 0% des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **30 Septembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **30 Septembre 2025**, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **11,97%**.

<sup>8</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



#### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **4,96%**.



#### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des titres en portefeuille ne disposant pas de note ESG ;
- Des instruments de liquidité ;
- Des produits dérivés ;
- Des OPC classifiés Article 6 selon SFDR.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



#### Quelle mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



#### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les univers ISR de comparaison sont cohérents avec l'indicateur de référence du Fonds :

- Pour la poche action : L'univers ISR de comparaison pertinent pour la poche actions est l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE).
- Pour la poche obligataire : L'univers ISR de comparaison pertinent pour la poche obligataire est l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00).

##### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

##### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

##### ● *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

# **AFER DIVERSIFIE ISR**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2025

## AFER DIVERSIFIE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management  
127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP AFER DIVERSIFIE ISR,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER DIVERSIFIE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

## Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	<b>602 133 539,65</b>	<b>604 298 037,27</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>228 835 063,41</b>	<b>207 615 892,10</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	228 835 063,41	207 615 892,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>330 797 110,47</b>	<b>333 867 556,45</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	330 797 110,47	333 867 556,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>41 615 774,67</b>	<b>59 643 396,79</b>
OPCVM	41 615 774,67	59 643 396,79
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>885 591,10</b>	<b>3 171 191,93</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>602 133 539,65</b>	<b>604 298 037,27</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>5 915 287,45</b>	<b>2 742 095,32</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>752 471,18</b>	<b>4 622 302,05</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>6 667 758,63</b>	<b>7 364 397,37</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>608 801 298,28</b>	<b>611 662 434,64</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	575 712 980,73	475 579 600,73
Report à nouveau sur revenu net	12,37	40 582 123,29
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	158 384,03	18 938 985,20
Résultat net de l'exercice	26 228 505,50	72 186 640,85
<b>Capitaux propres</b>	<b>602 099 882,63</b>	<b>607 287 350,07</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>602 099 882,63</b>	<b>607 287 350,07</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>779 020,01</b>	<b>2 909 945,75</b>
<b>Emprunts (C)</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>779 020,01</b>	<b>2 909 945,75</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>5 631 883,95</b>	<b>1 465 138,82</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>290 511,69</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>5 922 395,64</b>	<b>1 465 138,82</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>608 801 298,28</b>	<b>611 662 434,64</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	6 165 813,20	6 454 898,33
Produits sur obligations	6 113 542,45	6 091 453,83
Produits sur titres de créances	-	53 310,98
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	197 583,48	352 738,98
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>12 476 939,13</b>	<b>12 952 402,12</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-21 068,67	-16 596,84
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-21 068,67</b>	<b>-16 596,84</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>12 455 870,46</b>	<b>12 935 805,28</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 362 690,54	-5 298 006,03
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-5 362 690,54</b>	<b>-5 298 006,03</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>7 093 179,92</b>	<b>7 637 799,25</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-138 389,98</b>	<b>-220 950,61</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>6 954 789,94</b>	<b>7 416 848,64</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	35 496 023,35	5 179 141,74
Frais de transactions externes et frais de cession	-950 854,58	-656 261,14
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>34 545 168,77</b>	<b>4 522 880,60</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-924 482,24</b>	<b>652 637,53</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>33 620 686,53</b>	<b>5 175 518,13</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-14 991 236,87	64 317 372,25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-31 922,30	25 219,09
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-15 023 159,17</b>	<b>64 342 591,34</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>676 188,20</b>	<b>-4 178 427,63</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-14 346 970,97</b>	<b>60 164 163,71</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-530 980,83
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-38 908,80
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>	<b>-569 889,63</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>26 228 505,50</b>	<b>72 186 640,85</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement de ce Fonds vise à investir dans des actions et des titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le portefeuille sera exposé entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions. Les titres seront issus des pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, des pays membres de l'OCDE.

En outre, le portefeuille sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire :

- d'émetteurs de pays membres de la zone euro ;
- à hauteur de 10% de l'actif net d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, à condition que ces titres soient libellés en euros.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et de taux, et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et les taux, le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra également s'exposer aux marchés des actions et de taux en investissant dans la limite de 10% de l'actif maximum en parts ou actions d'OPC.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, en une devise autre que l'euro. Le FCP supporte un risque de change à hauteur de 15% de l'actif net.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

### Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

#### Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de Chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI 11) : absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OCDE. Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

#### Pour la poche obligataire :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (EROO), après élimination de 30% de la pondération de l'indice. Ces valeurs éliminées correspondent à l'exclusion des émetteurs privés figurant sur les listes d'exclusion sectorielles et normatives de la société de gestion pour les besoins du Label ISR, ainsi que les valeurs obtenant les moins bonnes notes ESG. La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Dans le cadre du Label ISR, la poche s'engage à surperformer deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), par rapport à son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 2) : Tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros investi (Scopes 1, 2 et 3 divisé par l'EVIC). Le taux de couverture de cet indicateur environnemental sera de 80% minimum à fin 2025 et 90% minimum à fin 2026 ;
- Indicateur social (PAI optionnel 17) : Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises (en euros). Le taux de couverture de cet indicateur social sera de 55% minimum à fin 2025 et 60% minimum à fin 2026.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB résumées dans notre « Politique d'investissement - Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf).

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
<b>Actif net</b>					
en EUR	602 099 882,63	607 287 350,07	580 971 516,37	552 732 541,80	645 143 136,58
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts C/D	660 118,5840	697 000,4606	767 697,0196	796 819,0196	776 619,0196
Catégorie de parts D	9 878,0000	10 689,0000	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE	9 951,0000	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts C/D en EUR	897,25	858,20	756,77	693,67	830,70
Catégorie de parts D en EUR	884,38	852,74 <sup>(1)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE en EUR	107,28 <sup>(3)</sup>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	3,60 <sup>(2)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C/D en EUR	-	0,69	4,04	3,99	4,26
Catégorie de parts D en EUR	0,84	9,61	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-	-	0,58	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts C/D en EUR	60,45	102,29	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	9,37	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE en EUR	7,52	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts D a été créée le 24/01/2024 avec une valeur nominale de EUR 804,46.

(2) La distribution unitaire a été modifiée de € 19,63 à € 3,60 post émission du rapport du commissaire aux comptes.

(3) La catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

### **Instruments financiers cotés**

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

### **OPC et fonds d'investissement non cotés**

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### **Titres de créance négociables**

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché

quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

#### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

#### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

#### **Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit**

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

#### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

#### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliquée sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à

- 0,95% TTC pour les catégories de parts C/D et D.
- 0,30% TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

#### **Description des frais de gestion indirects**

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables**

Néant

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Sommes distribuables afférentes au revenu net :**

##### **Catégorie de parts C/D :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### **Catégorie de parts D :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

**Catégorie de parts C/D :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Catégorie de parts D :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Justification des changements de méthode ou de réglementation**

Néant

**Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

**Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

**Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>607 287 350,07</b>	<b>580 971 516,37</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	22 511 493,42	12 972 927,71
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-54 242 641,58	-61 554 395,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 093 179,92	7 637 799,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	34 545 168,77	4 522 880,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-15 023 159,17	64 342 591,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-71 508,80	-1 036 079,64
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-530 980,83
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-38 908,80
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>602 099 882,63</b>	<b>607 287 350,07</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts C/D</b>		
Parts émises	24 332,0000	
Parts rachetées	61 213,8766	
<b>Catégorie de parts D</b>		
Parts émises	-	
Parts rachetées	811,0000	
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE</b>		
Parts émises	9 951,0000 <sup>(4)</sup>	
Parts rachetées	-	

(4) La catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE a été créée le 15/11/2024.

## Commissions

<b>Catégorie de parts C/D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	
<b>Catégorie de parts D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE</b>		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0010821470 - AFER DIVERSIFIE ISR C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400L0R4 - AFER DIVERSIFIE ISR D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400RZL7 - AFER DIVERSIFIE ISR AFER GENERATION DIVERSIFIE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	228 835	81 989	51 087	42 674	18 864	34 220
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	20 409	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-1 062	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>248 182</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	Décomposition de l'exposition par maturité 1 < X < 5 ans	Décomposition de l'exposition par maturité > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	Décomposition par niveau de deltas 0,6 < X < 1
	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	330 797	280 042	45 984	4 772	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	752	-	-	-	752
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-291	-	-	-	-291
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	59 811	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>339 853</b>	<b>45 984</b>	<b>4 772</b>	<b>462</b>
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	7 872	149 239	173 686
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	752	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-291	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	62 793	-2 982
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>462</b>	-	<b>7 872</b>	<b>212 031</b>	<b>170 704</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	NOK +/-	GBP +/-	USD +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	451	205	96
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	6 113	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 113</b>	<b>451</b>	<b>205</b>	<b>96</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	328 452	1 711	634
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>328 452</b>	<b>1 711</b>	<b>634</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	83	
CACIB	83	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	752	
Société Générale	752	

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		291
<i>Société Générale</i>		291

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion					
LU2533812991 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	Luxembourg	Obligations	EUR	21 113
FR0010596783 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	France	Obligations	EUR	12 109
LU2702915542 <i>OFI INVEST AM</i>	GLOBAL FUND OFI INVEST BIODIVERSITY GLOBAL EQUITY I-C EUR	Luxembourg	Actions	EUR	3 744
LU1985004966 <i>OFI INVEST AM</i>	SINGLE SELECT PLATFORM OFI INVEST ESG ACTIONS CLIMAT EUROPE K	Luxembourg	Actions	EUR	2 603
FR001400KPZ3 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	France	Monétaire	EUR	2 047
<b>Total</b>					<b>41 616</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	2 083 892,80
Vente à règlement différé	3 769 047,15
Coupons à recevoir	62 347,50
<b>Total créances</b>	<b>5 915 287,45</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-479 439,44
Provision commission de mouvement	-14 987,74
Achat à règlement différé	-5 135 361,63
Autre	-2 095,14
<b>Total dettes</b>	<b>-5 631 883,95</b>
<b>Total</b>	<b>283 403,50</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts C/D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19 <sup>(5)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(5) La catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/09/2025</b>
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>	<b>Valeur actuelle (en euros)</b>
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
LU2702915542	GLOBAL FUND OFI INVEST BIODIVERSITY GLOBAL EQUITY I-C EUR	29 229,00	128,08	3 743 650,32
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	1 929,00	1 061,13	2 046 919,77
FR0010596783	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	91 512,00	132,32	12 108 867,84
LU1985004966	SINGLE SELECT PLATFORM OFI INVEST ESG ACTIONS CLIMAT EUROPE K	1 481,00	1 757,53	2 602 901,93
<i>Sous-total</i>				20 502 339,86

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>6 835 778,30</b>	<b>7 313 968,81</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-500 799,56
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>6 835 778,30</b>	<b>6 813 169,25</b>
Report à nouveau	-	40 582 123,29
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>6 835 778,30</b>	<b>47 395 292,54</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 835 778,30	47 395 292,54
<b>Total</b>	<b>6 835 778,30</b>	<b>47 395 292,54</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	0,69
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	660 118,5840	697 000,4606
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>100 899,88</b>	<b>102 879,83<sup>(6)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-30 181,27
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>100 899,88</b>	<b>72 698,56</b>
Report à nouveau	12,37	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>100 912,25</b>	<b>72 698,56</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	8 297,52	72 685,20
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	13,36
Capitalisation	92 614,73	-
<b>Total</b>	<b>100 912,25</b>	<b>72 698,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	2,81
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	9 878,0000	10 689,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,84	6,80
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>18 111,76<sup>(7)</sup></b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>18 111,76</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>18 111,76</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 111,76	-
<b>Total</b>	<b>18 111,76</b>	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	9 951,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(6) La catégorie de parts D a été créée le 24/01/2024.

(7) La catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE a été créée le 15/11/2024.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Catégorie de parts C/D</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>33 072 863,63</b>	<b>4 965 221,73</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>33 072 863,63</b>	<b>4 965 221,73</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	18 938 985,20
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>33 072 863,63</b>	<b>23 904 206,93</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	33 072 863,63	23 904 206,93
<b>Total</b>	<b>33 072 863,63</b>	<b>23 904 206,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	660 118,5840	697 000,4606
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>491 081,23</b>	<b>210 296,40<sup>(8)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-38 908,80
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>491 081,23</b>	<b>171 387,60</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	158 384,03	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>649 465,26</b>	<b>171 387,60</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	649 465,26	171 387,60 <sup>(9)</sup>
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>649 465,26</b>	<b>171 387,60</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	3,60
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	9 878,0000	10 689,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>56 741,67<sup>(10)</sup></b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>56 741,67</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>56 741,67</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	56 741,67	-
<b>Total</b>	<b>56 741,67</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	9 951,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(8) La catégorie de parts D a été créée le 24/01/2024.

(9) L'affectation a été modifiée post émission du rapport du commissaire aux comptes (avant € 171 344,67 en distribution et € 42,93 en report à nouveau).

(10) La catégorie de parts AFER GENERATION DIVERSIFIE a été créée le 15/11/2024.

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				228 835 063,41	38,01
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	12 020,00	2 156 388,00	0,36
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	1 020,00	1 392 300,00	0,23
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	22 309,00	3 945 569,74	0,66
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	26 420,00	5 215 308,00	0,87
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	47 000,00	2 848 200,00	0,47
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	21 027,00	7 515 049,80	1,25
ALSTOM	Manufacture	EUR	136 724,00	3 024 334,88	0,50
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	42 620,00	2 876 850,00	0,48
AMUNDI SA	Finance/Assurance	EUR	28 558,00	1 924 809,20	0,32
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	61 083,00	3 103 016,40	0,52
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	17 742,00	14 692 150,20	2,44
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	125 524,00	5 101 295,36	0,85
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	353 405,00	5 774 637,70	0,96
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	279 359,00	2 479 031,77	0,41
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	46 636,00	3 984 579,84	0,66
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	25 000,00	2 845 000,00	0,47
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	39 506,00	3 054 998,98	0,51
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	124 800,00	3 324 672,00	0,55
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	14 659,00	1 811 119,45	0,30
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	75 000,00	2 290 500,00	0,38
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	47 346,00	4 339 734,36	0,72
DANONE SA	Manufacture	EUR	25 463,00	1 888 336,08	0,31
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	58 145,00	1 657 713,95	0,28
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	92 443,00	2 681 771,43	0,45
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	46 391,00	3 364 275,32	0,56
ENEL SPA	Energie	EUR	727 875,00	5 871 039,75	0,98
ENGIE SA	Energie	EUR	119 838,00	2 187 642,69	0,36
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	12 500,00	3 450 000,00	0,57
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	75 000,00	1 107 750,00	0,18
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	7 695,00	1 212 732,00	0,20
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	26 002,00	1 786 337,40	0,30
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	1 217,00	2 535 011,00	0,42
IBERDROLA SA	Energie	EUR	228 442,00	3 679 058,41	0,61
IMCD B.V	Commerce	EUR	17 197,00	1 513 336,00	0,25
INDITEX	Commerce	EUR	86 328,00	4 054 826,16	0,67
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	134 469,00	4 464 370,80	0,74
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	249 066,00	5 498 131,95	0,91
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	6 175 400,00	1,03
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	38 716,00	3 927 738,20	0,65
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	30 551,00	2 344 789,25	0,39

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	662 334,00	2 706 959,06	0,45
LEGRAND	Manufacture	EUR	20 000,00	2 812 000,00	0,47
LOREAL SA	Manufacture	EUR	8 431,00	3 106 823,50	0,52
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	10 824,00	5 633 892,00	0,94
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	22 000,00	2 407 900,00	0,40
METSO CORPORATION	Construction	EUR	140 993,00	1 647 503,21	0,27
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	3 675,00	1 996 995,00	0,33
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	408 528,00	1 666 385,71	0,28
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	38 563,00	2 311 466,22	0,38
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	31 843,00	2 680 543,74	0,45
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	20 491,00	1 673 704,88	0,28
PUMA AG	Manufacture	EUR	31 628,00	669 248,48	0,11
SAFRAN	Manufacture	EUR	7 488,00	2 247 148,80	0,37
SANOFI	Manufacture	EUR	48 238,00	3 789 094,90	0,63
SAP SE	IT/Communication	EUR	45 301,00	10 324 097,90	1,71
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	33 881,00	8 050 125,60	1,34
SEB SA	Manufacture	EUR	31 120,00	1 943 444,00	0,32
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	26 340,00	6 037 128,00	1,00
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	12 980,00	1 290 471,60	0,21
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	55 000,00	2 531 100,00	0,42
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	66 639,00	3 755 774,04	0,62
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	101 265,00	2 414 663,93	0,40
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	52 668,00	2 110 933,44	0,35
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	33 880,00	2 184 243,60	0,36
UPM KYMMENE OYJ	Manufacture	EUR	28 468,00	662 450,36	0,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	79 767,00	2 311 647,66	0,38
VINCI SA	Construction	EUR	17 567,00	2 072 027,65	0,34
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	80 362,00	2 133 611,10	0,35
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	21 628,00	593 039,76	0,10
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	16 968,00	1 970 833,20	0,33
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>330 797 110,47</b>	<b>54,94</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>330 797 110,47</i>	<i>54,94</i>
A2A SPA 3,625% 30/01/2035	Energie	EUR	1 606 000,00	1 633 016,44	0,27
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 148 122,60	0,19
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	Finance/Assurance	EUR	517 000,00	504 681,16	0,08
AGEAS VAR 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	623 884,19	0,10
AGEAS VAR 24/11/2051	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 385 756,10	0,23

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	Finance/Assurance	EUR	549 000,00	580 927,96	0,10
AKZO NOBEL NV 4% 31/03/2035	Manufacture	EUR	525 000,00	542 815,34	0,09
ALD SA 4.875% 06/10/2028	Admin. privée	EUR	600 000,00	664 725,45	0,11
ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	897 000,00	943 149,67	0,16
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 598 295,65	0,27
ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	326 168,71	0,05
ALPHA BANK SA VAR 27/06/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	337 290,16	0,06
ALPHABET INC 3% 06/05/2033	IT/Communication	EUR	600 000,00	605 259,95	0,10
ARKEMA PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	500 000,00	509 118,47	0,08
AROUNDOWN SA 3.5% 13/05/2030	Immobilier	EUR	1 300 000,00	1 312 046,37	0,22
ASB BANK LIMITED 3.185% 16/04/2029	Finance/Assurance	EUR	438 000,00	450 626,22	0,07
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05/08/2033	Finance/Assurance	EUR	1 091 000,00	1 105 519,98	0,18
AVERY DENNISON CORP 3.75% 04/11/2034	Manufacture	EUR	495 000,00	509 191,45	0,08
BANCO BPM SPA 3.375% 21/01/2030	Finance/Assurance	EUR	1 194 000,00	1 244 346,56	0,21
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/06/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	509 681,92	0,08
BANCO SANTANDER SA 3.5% 02/10/2032	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	908 946,00	0,15
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	567 061,51	0,09
BANK OF IRELAND GROUP VAR 10/08/2034	Finance/Assurance	EUR	123 000,00	129 091,85	0,02
BANK OF MONTREAL VAR 09/01/2032	Finance/Assurance	EUR	1 083 000,00	1 090 416,92	0,18
BANQUE FED CRED MUTUEL 3.75% 01/12/2033	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 783 207,78	0,30
BARCLAYS BANK PLC VAR 12/05/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	445 776,55	0,07
BARCLAYS PLZ VAR 26/03/2037	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	318 287,55	0,05
BAWAG P S K VAR 02/09/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	498 726,99	0,08
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 333 049,03	0,22
BELFIUS BANQUE SA NV VAR 19/04/2033	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	857 309,37	0,14
BMW FINANCE NV 3.25% 20/05/2031	Finance/Assurance	EUR	868 000,00	882 322,48	0,15
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 114 284,25	0,19
BNP PARIBAS VAR 18/02/2037	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	617 236,00	0,10
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	Admin. publique	EUR	3 528 000,00	3 095 829,18	0,51
BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033	Admin. privée	EUR	861 000,00	917 499,65	0,15
BPCE SA VAR 02/02/2034	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	192 332,55	0,03
BPCE SA VAR 08/03/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	527 158,42	0,09
BPCE SA VAR 20/01/2034	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	941 989,68	0,16
BPCE SA VAR 26/02/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	216 497,29	0,04
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	25 658 730,00	21 034 257,09	3,49
BTPS 3.7% 15/06/2030	Admin. publique	EUR	15 470 000,00	16 306 604,07	2,71
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	Admin. publique	EUR	4 299 000,00	3 778 316,40	0,63
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	Admin. publique	EUR	12 409 000,00	11 450 535,58	1,90
BUREAU VERITAS SA 3.125% 15/11/2031	Science/Technologie	EUR	1 000 000,00	1 026 862,88	0,17

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 276 632,00	0,21
CAPGEMINI SE 3.5% 25/09/2034	IT/Communication	EUR	600 000,00	595 512,74	0,10
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 200 419,47	0,20
CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	616 000,00	665 332,91	0,11
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	641 320,68	0,11
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	416 991,18	0,07
CONTINENTAL AG 2.875% 09/06/2029	Manufacture	EUR	396 000,00	396 634,25	0,07
COVIVIO 3.625% 17/06/2034	Immobilier	EUR	400 000,00	397 966,68	0,07
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	600 000,00	646 157,26	0,11
COVIVIO HOTELS SACA 4.125% 23/05/2033	Immobilier	EUR	700 000,00	724 022,47	0,12
CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	481 939,93	0,08
CREDIT AGRICOLE ASSRNCE 1.50% 06/10/2031	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	725 828,49	0,12
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	531 959,66	0,09
CRELAN SA VAR 23/01/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	564 453,29	0,09
DAIMLER TRUCK INTL 3.375% 23/09/2030	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	609 307,32	0,10
DANONE 3.438% 07/04/2033	Manufacture	EUR	600 000,00	615 537,68	0,10
DANONE SA 3.47% 22/05/2031	Manufacture	EUR	400 000,00	414 729,64	0,07
DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 071 598,63	0,18
DEUTSCHE BANK AG VAR 13/02/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	307 982,88	0,05
DEUTSCHE BANK AG VAR 19/11/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	288 275,59	0,05
DEUTSCHE BANK VAR 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	317 493,70	0,05
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	941 548,19	0,16
DEUTSCHE POST AG 3% 24/03/2030	Transport	EUR	463 000,00	474 862,44	0,08
DNB BANK ASA VAR 13/09/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	526 686,37	0,09
DSM BV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	777 000,00	796 873,32	0,13
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	Finance/Assurance	EUR	290 000,00	301 766,33	0,05
E ON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	481 000,00	501 986,56	0,08
EAST JAPAN RAILWAY CO 3.727% 02/09/2037	Transport	EUR	865 000,00	871 966,09	0,14
EATON CAPITAL ULC 3.625% 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	612 672,00	0,10
EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.125% 03/12/2031	Science/Technologie	EUR	286 000,00	285 471,72	0,05
EL CORTE INGLES SA 3.5% 24/07/2033	Commerce	EUR	300 000,00	297 999,70	0,05
ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	Energie	EUR	500 000,00	561 024,32	0,09
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.875% 11/06/2031	Energie	EUR	600 000,00	621 639,95	0,10
ELLEVIO AB 3.75% 14/05/2035	Energie	EUR	482 000,00	490 659,76	0,08
ELM BV FOR JULIUS BAER 3.375% 19/06/2030	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	508 124,45	0,08
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	600 000,00	546 193,73	0,09
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	600 000,00	593 394,82	0,10
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	400 000,00	372 837,86	0,06
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	Energie	EUR	1 200 000,00	1 276 125,86	0,21

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESB FINANCE DAC 4% 03/05/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	212 511,51	0,04
ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031	Finance/Assurance	EUR	324 000,00	305 768,74	0,05
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 023 739,86	0,17
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	182 670,27	0,03
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	91 203,64	0,02
EUROPEAN 3.375% 12/12/2035	Autre	EUR	4 749 722,00	4 924 645,80	0,82
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055	Manufacture	EUR	400 000,00	401 079,23	0,07
EXPERIAN FINANCE PLC 3.51% 15/12/2033	IT/Communication	EUR	520 000,00	535 060,98	0,09
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.25% 15/08/2028	Admin. publique	EUR	340 000,00	323 213,78	0,05
FERROVIAL SA 3.25% 16/01/2030	Construction	EUR	479 000,00	495 095,19	0,08
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	461 000,00	471 535,43	0,08
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	Admin. publique	EUR	4 440 000,00	4 307 922,77	0,72
FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	400 000,00	412 598,30	0,07
FORTUM OYJ 4% 26/05/2028	Energie	EUR	600 000,00	627 484,19	0,10
FRANCE 0% 25/11/2029	Admin. publique	EUR	6 548 000,00	5 890 908,20	0,98
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	17 445 612,00	15 157 794,44	2,52
FRANCE OAT 2.5 05/25/2030	Admin. publique	EUR	6 000 000,00	6 009 444,66	1,00
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	4 110 000,00	4 771 627,51	0,79
FRESENIUS MEDICAL CARE A 3.125% 08/12/2028	Santé/Social	EUR	333 000,00	341 063,30	0,06
GDF SUEZ 1.5% 13/03/2035	Energie	EUR	200 000,00	168 394,49	0,03
GECINA 0.875% 30/06/2036	Immobilier	EUR	900 000,00	685 011,08	0,11
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	662 000,00	719 096,32	0,12
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	803 918,10	0,13
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	700 000,00	728 289,49	0,12
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	615 571,48	0,10
ICADE SA 4.375% 22/05/2035	Immobilier	EUR	1 000 000,00	1 013 801,78	0,17
IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029	Finance/Assurance	EUR	532 000,00	530 105,57	0,09
INFORMA PLC 3.375% 09/06/2031	IT/Communication	EUR	391 000,00	396 017,92	0,07
ING GROEP NV VAR 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 509 007,60	0,25
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2.50% 28/11/2029	Immobilier	EUR	400 000,00	401 054,36	0,07
INTESA SANPAOLO 5.125% 29/08/2031	Finance/Assurance	EUR	255 000,00	283 293,26	0,05
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	1 147 000,00	1 176 727,57	0,20
INVESTOR AB 3.5% 31/03/2034	Finance/Assurance	EUR	420 000,00	432 797,28	0,07
IRELAND 1.10% 15/05/2029	Admin. publique	EUR	1 930 000,00	1 860 325,41	0,31
IRELAND REPUBLIC 2.4% 15/05/2030	Admin. publique	EUR	1 770 000,00	1 784 877,70	0,30
IREN SPA 3.875% 22/07/2032	Energie	EUR	720 000,00	747 708,36	0,12
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	15 877 000,00	15 108 316,35	2,51
JOHNSON CONTROLS TYCO FI 3.125% 11/12/2033	Manufacture	EUR	432 000,00	432 007,28	0,07
JPMORGAN CHASE & CO VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	986 000,00	1 010 435,00	0,17
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 181 788,32	0,20
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2028	Admin. publique	EUR	290 000,00	279 627,65	0,05

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	Admin. publique	EUR	7 201 000,00	6 595 419,57	1,10
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	Admin. publique	EUR	4 580 000,00	4 280 345,66	0,71
KINGDOM OF SPAIN 0.8% 30/07/2029	Admin. publique	EUR	4 660 000,00	4 392 621,97	0,73
KINGDOM OF SPAIN 1.45% 30/04/2029	Admin. publique	EUR	4 020 000,00	3 920 655,89	0,65
KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/2030	Admin. publique	EUR	18 630 000,00	18 197 396,09	3,02
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	600 000,00	620 217,29	0,10
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 061 514,77	0,18
LEGAL & GENERAL GROUP VAR 04/09/2055	Finance/Assurance	EUR	773 000,00	778 408,04	0,13
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 09/05/2035	Finance/Assurance	EUR	888 000,00	917 641,44	0,15
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032	Finance/Assurance	EUR	301 000,00	314 183,55	0,05
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	950 532,98	0,16
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3% 07/03/2032	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 519 386,58	0,25
MAGNA INTERNATIONAL 3.625% 21/05/2031	Manufacture	EUR	485 000,00	495 494,54	0,08
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	976 638,92	0,16
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	Manufacture	EUR	800 000,00	793 323,18	0,13
MONDI FINANCE PLC 3.75% 18/05/2033	Finance/Assurance	EUR	946 000,00	973 284,97	0,16
MORGAN STANLEY VAR 21/03/2035	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 991 806,96	0,33
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	922 000,00	951 185,47	0,16
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	551 000,00	564 700,56	0,09
NATIONWIDE BLDG VAR 30/07/2035	Finance/Assurance	EUR	293 000,00	299 737,15	0,05
NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	996 000,00	1 013 468,75	0,17
NATWEST GROUP PLC VAR 25/02/2035	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	821 198,40	0,14
NETHERLANDS 0% 15/01/2029	Admin. publique	EUR	4 840 000,00	4 502 603,60	0,75
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	3 300 000,00	2 947 461,00	0,49
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	754 744,55	0,13
NOMURA HOLDINGS INC 3.459% 28/05/2030	Finance/Assurance	EUR	892 000,00	915 343,81	0,15
NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035	Finance/Assurance	EUR	582 000,00	609 807,80	0,10
NTT FINANCE CORP 3.678% 16/07/2033	Finance/Assurance	EUR	432 000,00	442 177,85	0,07
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	989 000,00	1 019 351,46	0,17
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 315 562,96	0,22
P3 GROUP 4.625% 13/02/2030	Finance/Assurance	EUR	381 000,00	409 940,97	0,07
PPG INDUSTRIES INC 3.25% 04/03/2032	Manufacture	EUR	591 000,00	598 220,08	0,10
PROXIMUS SADP 0.75% 17/11/2036	IT/Communication	EUR	700 000,00	539 619,36	0,09
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	618 198,30	0,10
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	400 570,19	0,07
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	Transport	EUR	1 600 000,00	1 468 523,62	0,24
REGION WALLONNE 0.52% 08/04/2030	Admin. publique	EUR	4 700 000,00	4 248 351,89	0,71

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	641 000,00	654 354,14	0,11
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	2 530 000,00	2 275 659,10	0,38
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	Admin. publique	EUR	3 490 000,00	3 044 327,00	0,51
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	6 830 433,57	6 095 680,09	1,01
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	Admin. publique	EUR	4 570 000,00	4 326 177,19	0,72
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	Admin. publique	EUR	10 871 000,00	11 312 006,44	1,88
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	Admin. publique	EUR	3 076 615,00	2 884 991,20	0,48
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.125% 17/10/2028	Admin. publique	EUR	2 960 000,00	3 020 936,67	0,50
REPUBLIC OF SLOVAKIA 2% 17/10/2047	Admin. publique	EUR	5 210 000,00	3 657 201,61	0,61
ROQUETTE FRERES 3.774% 25/11/2031	Manufacture	EUR	600 000,00	620 451,93	0,10
ROYAL BANK OD CANADA VAR 22/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 447 708,36	0,24
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	900 000,00	916 043,92	0,15
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	600 000,00	628 089,95	0,10
SANDOZ FINANCE 4% 26/03/2035	Manufacture	EUR	311 000,00	323 266,44	0,05
SANOFI SA 3% 23/06/2032	Manufacture	EUR	600 000,00	605 922,82	0,10
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	600 000,00	606 752,14	0,10
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	368 000,00	369 423,81	0,06
SELP FINANCE SARL 3.75% 16/01/2032	Immobilier	EUR	366 000,00	378 681,75	0,06
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	Finance/Assurance	EUR	585 000,00	613 522,52	0,10
SMURFIT KAPPA TREASURY 3.454% 27/11/2032	Finance/Assurance	EUR	576 000,00	593 430,17	0,10
SOCIETE GENERALE VAR 15/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 202 212,77	0,20
SPAIN 6% 31/01/2029	Admin. publique	EUR	5 030 000,00	5 822 122,33	0,97
SSE PLC 3.5% 18/03/2032	Energie	EUR	928 000,00	959 093,85	0,16
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	500 000,00	516 026,30	0,09
STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2031	Energie	EUR	615 000,00	631 872,90	0,10
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	541 155,45	0,09
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	520 000,00	552 884,94	0,09
TELENOR SA 4% 03/10/2030	IT/Communication	EUR	908 000,00	991 590,85	0,16
TELSTRA GROUP LTD 3.5% 03/09/2036	IT/Communication	EUR	1 037 000,00	1 043 067,30	0,17
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	500 000,00	542 470,41	0,09
TERNA RETE ELETTRICA 3.0% 22/07/2031	Energie	EUR	750 000,00	749 345,86	0,12
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	700 000,00	744 669,68	0,12
TESCO CORP TRESURY SERV 3.375% 06/05/2032	Finance/Assurance	EUR	557 000,00	565 749,02	0,09
THALES SA 4.25% 18/10/2031	Manufacture	EUR	600 000,00	664 990,19	0,11
TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036	Finance/Assurance	EUR	526 000,00	548 062,31	0,09
TRANSURBAN FINANCE CO 4.143% 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	211 000,00	221 034,98	0,04
UBS GROUP AG VAR 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	302 000,00	318 907,95	0,05
UBS GROUP AG VAR 11/08/2031	Finance/Assurance	EUR	378 000,00	380 254,68	0,06
UCB SA 4.25% 20/03/2030	Manufacture	EUR	600 000,00	634 465,16	0,11

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034	Immobilier	EUR	700 000,00	705 739,62	0,12
UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	304 705,11	0,05
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	954 000,00	983 333,15	0,16
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031	Eau/Déchets	EUR	600 000,00	609 709,23	0,10
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	600 000,00	618 220,60	0,10
VISA INC 3.5% 15/05/2037	Finance/Assurance	EUR	1 087 000,00	1 104 690,55	0,18
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	608 253,00	0,10
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	700 000,00	582 383,89	0,10
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	IT/Communication	EUR	987 000,00	896 580,79	0,15
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	155 000,00	163 430,24	0,03
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	602 126,43	0,10
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>41 615 774,67</b>	<b>6,91</b>
OPCVM				41 615 774,67	6,91
BNP PARIBAS EASY EUR AGGREATE BOND ETF	Finance/Assurance	EUR	1 985 465,00	21 113 434,81	3,51
GLOBAL FUND OFI INVEST BIODIVERSITY GLOBAL EQUITY I-C EUR	Finance/Assurance	EUR	29 229,00	3 743 650,32	0,62
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	1 929,00	2 046 919,77	0,34
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	Finance/Assurance	EUR	91 512,00	12 108 867,84	2,01
SINGLE SELECT PLATFORM OFI INVEST ESG ACTIONS CLIMAT EUROPE K	Finance/Assurance	EUR	1 481,00	2 602 901,93	0,43
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>601 247 948,55</b>	<b>99,86</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 25/10/2015 NOK/EUR	82 571,10	-	NOK	6 112 699,72	EUR	-6 030 128,62
<b>Total</b>	<b>82 571,10</b>	<b>-</b>		<b>6 112 699,72</b>		<b>-6 030 128,62</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-		
		Actif	Passif			
<b>Actions</b>						
<b>Futures</b>						
DAX MINI	306	-	93 606,00	9 291 690,00		
EURO STOXX 50	-192	-	171 840,00	-10 638 720,00		
EURO STOXX 50 ESG	530	275 600,00	-	12 653 750,00		
EURO STOXX LARGE	298	230 950,00	-	9 102 410,00		
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>506 550,00</b>	<b>265 446,00</b>	<b>20 409 130,00</b>		
<b>Options</b>						
EURO STOXX 50 - PUT 5 200 - 2025-10	-2 400	-	187 200,00	9 861 024,67		
EURO STOXX 50 - PUT 5 225 - 2025-10	2 400	211 200,00	-	-10 922 776,99		
<b>Sous-Total Options</b>		<b>211 200,00</b>	<b>187 200,00</b>	<b>-1 061 752,32</b>		
<b>Total Actions</b>		<b>717 750,00</b>	<b>452 646,00</b>	<b>19 347 377,68</b>		

## L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-		
		Actif	Passif			
<b>Taux d'intérêts</b>						
<i>Futures</i>						
EURO BOBL	348	27 840,00	-	40 997 880,00		
EURO BOBL	185	14 800,00	-	21 794 850,00		
EURO BUND	49	42 630,00	-	6 299 930,00		
EURO BUND	-25	-	10 310,00	-3 214 250,00		
EURO-OAT	-50	-	64 500,00	-6 067 500,00		
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>85 270,00</b>	<b>74 810,00</b>	<b>59 810 910,00</b>		
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>85 270,00</b>	<b>74 810,00</b>	<b>59 810 910,00</b>		
<b>Change</b>						
<b>Total Change</b>		-	-	-		
<b>Crédit</b>						
<b>Total Crédit</b>		-	-	-		
<b>Autres expositions</b>						
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-		

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				-
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				-
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				-
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				-
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				-
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	601 247 948,55
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	82 571,10
Total instruments financiers à terme - actions	265 104,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	10 460,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-251 564,01
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	6 667 758,63
Autres passifs (-)	-5 922 395,64
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>602 099 882,63</b>